

**Président de l'Intercom de la Vire au Noireau**

**Objet :** Réunion du Conseil Communautaire

**PJ :** Ordre du jour

Note explicative de synthèse + annexe(s)

Procès-verbal de la séance du 27 mai 2021

Procès-verbal de la séance du 24 juin 2021

**Réf :** MAS/VE/ALH/2109-I2538

**Contact :** Aline HERGAULT

Secrétariat de Direction en charge des assemblées

Tél. : 02 31 66 66 55 / E-mail : [assemblees@vireaunoireau.fr](mailto:assemblees@vireaunoireau.fr)

Membres Suppléants du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

Je tenais à vous informer que conformément à l'article L5211-6, en votre qualité de Conseiller Communautaire suppléant, vous pourrez être amené(e) à pourvoir au remplacement du Conseiller Communautaire titulaire désigné pour votre commune, lors de la séance de Conseil Communautaire du :

**Jeudi 23 Septembre 2021 à 20h30**

**Salle du Vaudeville**

**1 Rue du Vieux collège à Vire – 14500 Vire Normandie**

L'ordre du jour de la séance ainsi que la note de synthèse et ses documents annexes sont joints à la présente convocation.

Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, le conseiller titulaire, **uniquement en cas d'absence** à une séance de conseil communautaire, pourra être représenté par son délégué suppléant qui siègera au conseil avec voix délibérative, sans que la détention d'un pouvoir soit nécessaire.

Le suppléant est alors destinataire dans les mêmes délais que le titulaire, de la convocation à la séance ainsi que des documents qui l'accompagnent.

S'agissant des modalités pratiques d'organisation en raison de la pandémie de la Covid-19 cette séance se déroulera selon des règles adaptées :

- Il est demandé aux conseillers de bien vouloir se munir d'un masque dont le port sera obligatoire, et d'un stylo personnel.
- Le lieu choisi pour la tenue de la réunion, la salle du Vaudeville à Vire, permet le respect des gestes barrières et la distanciation physique entre les élus. Il offre également les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaire, tout en respectant le principe de neutralité et de publicité de la séance.
- Le public sera autorisé à assister à la séance sous réserve de s'être muni d'un masque individuel dont le port sera obligatoire et dans le respect de la distanciation physique.
- Le conseil communautaire ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint, la séance pourra valablement se tenir avec le tiers des membres présents au lieu de la moitié. Le quorum sera apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents ».

**Le cas échéant, je vous remercie de bien vouloir confirmer les modalités de votre participation à cette séance, en lieu et place du conseiller titulaire de votre commune, auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au [02.31.66.66.55](tel:02.31.66.66.55) ou par mail à l'adresse suivante : [assemblees@vireaunoireau.fr](mailto:assemblees@vireaunoireau.fr)**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,

M. Marc ANDRÉU SABATIER



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE  
14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02 31 66 66 55 - [accueil@vireaunoireau.fr](mailto:accueil@vireaunoireau.fr)

[www.vireaunoireau.fr](http://www.vireaunoireau.fr)



**Président de l'Intercom de la Vire au Noireau**

**Objet :** Convocation à la réunion du Conseil Communautaire

**PJ :** Modèle de pouvoir

Ordre du jour

Note explicative de synthèse + annexe(s)

Procès-verbal de la séance du 27 mai 2021

Procès-verbal de la séance du 24 juin 2021

**Réf :** MAS/VE/ALH/2109-I2538

**Contact :** Aline HERGAULT

Secrétariat de Direction en charge des assemblées

Tél. : 02 31 66 66 55 / E-mail : [assemblees@vireauvoireau.fr](mailto:assemblees@vireauvoireau.fr)

Membres Titulaires du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Communautaire qui se déroulera le :

**Judi 23 Septembre 2021 à 20h30**

**Salle du Vaudeville**

**1 Rue du Vieux collège à Vire – 14500 Vire Normandie**

Vous trouverez l'ordre du jour de cette séance, ainsi que la note de synthèse et ses documents annexes, joints à la présente convocation.

S'agissant des modalités pratiques d'organisation en raison de la pandémie de la Covid-19 cette séance se déroulera selon des règles adaptées :

- Il est demandé aux conseillers de bien vouloir se munir d'un masque dont le port sera obligatoire, et d'un stylo personnel.
- Le lieu choisi pour la tenue de la réunion, la salle du Vaudeville à Vire, permet le respect des gestes barrières et la distanciation physique entre les élus. Il offre également les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaire, tout en respectant le principe de neutralité et de publicité de la séance.
- Le public sera autorisé à assister à la séance sous réserve de s'être muni d'un masque individuel dont le port sera obligatoire et dans le respect de la distanciation physique.
- Le conseil communautaire ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint.  
Chaque élu titulaire aura la faculté de détenir deux pouvoirs (au lieu d'un) et la séance pourra valablement se tenir avec le tiers des membres présents au lieu de la moitié. Le quorum sera apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents », les élus représentés par procuration ne compteront donc pas pour apprécier le quorum.

Un modèle de procuration est joint à ce présent courrier qu'il vous appartient de compléter, le cas échéant. Le document de procuration devra être remis au plus tard avant la séance lors de l'émargement.

Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, les élus titulaires peuvent être représentés par leurs délégués suppléants qui siègent au conseil avec voix délibérative, sans que la détention d'un pouvoir soit nécessaire (article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Je vous remercie de bien vouloir confirmer les modalités de votre participation à cette séance auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au [02.31.66.66.55](tel:0231666655) ou par mail à l'adresse suivante : [assemblees@vireauvoireau.fr](mailto:assemblees@vireauvoireau.fr), dès réception de ce courrier.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,

  
M. Marc ANDREU SABATER



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE  
14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02 31 66 66 55 - [accueil@vireauvoireau.fr](mailto:accueil@vireauvoireau.fr)

[www.vireauvoireau.fr](http://www.vireauvoireau.fr)

